

2ème année de Master - Mention « Droit des affaires »
2ème année de Master - Parcours « Fiscalité des affaires et du patrimoine en Apprentissage »
Enseignements et contrôle des connaissances : 2024-2028

Version du 16/02/2024

Premier semestre		Volume horaire de l'année (h) :					618,00	
Matières		Volume horaire du semestre :			237,00 h		ECTS : 30	
Matières	Etabl. Porteur	Organisation pédagogique		Barème		ECTS	Examen terminal	
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée
UE obligatoires Fiscalité européenne et internationale								
UE 1.1.1 Fiscalité européenne	UB		15,00			150	15	Grand oral commun
UE 1.1.2 Fiscalité internationale	UB		30,00					
UE 1.1.3 Séminaires pratiques	UB		20,00					
UE obligatoires Fiscalité des entreprises et du patrimoine								
UE 1.2.1 Fiscalité des sociétés et des groupes	UB		25,00		80	8	Ecrit	5h
UE 1.2.2 Fiscalité personnelle et patrimoniale	UB		20,00		70	7	Ecrit	5h
UE 1.2.3 TVA et impôts locaux	UB		10,00					
UE 1.2.4 Séminaires pratiques	UB		20,00				Evaluation incluse dans les deux écrits	
UE obligatoires Professionnalisation des apprentis								
UE 1.3.1 Partage de l'expérience professionnelle	CFA		15,00					
UE 1.3.2 Suivi pédagogique (2h/apprenti)	CFA		2,00					
UE 1.3.3 Enseignement à distance	CFA		10,00					
UE 1.3.4 Travail personnel	CFA		70,00					
<i>Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre*</i>								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	

Second semestre		Volume horaire de l'année (h) :					ECTS : 30	
Matières		Volume horaire du semestre :			381,00 h		ECTS : 30	
Matières	Etabl. Porteur	Organisation pédagogique		Barème		ECTS	Examen terminal	
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée
UE obligatoires Sources et procédures fiscales								
UE 2.1.1 Procédures fiscales	UB		20,00		40	4	oral	
UE 2.1.2 Droit pénal fiscal	UB		10,00		40	4	oral commun	
UE 2.1.3 Sources et grands principes du droit fiscal	UB		20,00					
UE obligatoires Compétences complémentaires								
UE 2.2.1 Comptabilité	UB		25,00		30	3	écrit	3h
UE 2.2.2 Gestion financière	UB		25,00		30	3	écrit	2h
UE 2.2.3 Conventions sociétaires	UB		25,00		40	4	écrit	3h
UE obligatoires Compétences transverses								
UE 2.3.1 Langue vivante (Anglais)	UB		20,00	20		2	oral	
UE 2.3.2 Mises en situation professionnelle	UB		10,00				pas d'évaluation	
UE obligatoireS Professionnalisation pour les apprentis								
UE 2.4.1 Partage d'expérience professionnelle	CFA		15,00					
UE 2.4.2 Suivi pédagogique (3h/apprenti)	CFA		3,00					
UE 2.4.3 Visites (3h/apprenti)	CFA		3,00					
UE 2.4.4 Enseignements à distance	CFA		10,00					
UE 2.4.5 Travail personnel	CFA		70,00					
UE 2.4.6 Mémoire professionnel + soutenance (100h/apprenti)	CFA		125,00		100	10	Rapport écrit et soutenance	Soutenance 30mn
<i>Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre*</i>								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	

* Les points bonus peuvent être attribués à l'étudiant qui suit assidument cette matière tout au long de l'année.

** Les notes et les résultats des UE facultatives ne sont pas pris en compte pour l'obtention du semestre, de l'année ni du diplôme. Ils figurent dans le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.